

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AESS

23 MAI 2012

Ordre du jour

0. Ouverture et procédures
 - 0.0 Ouverture
 - 0.1 Animation et secrétariat
 - 0.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 0.3 Adoption des PV(s)
1. Loi spéciale
 - 1.1 Calendrier de repise des cours
 - 1.2 Présentation du comité légal
 - 1.3 Retour sur le congrès de la CLASSE
 - 1.4 Plénière
2. Avis de motion
3. Plénière sur l'affiliation de l'ASSÉ
4. Plan d'action
5. Revendication
6. Varia
7. Levée

Ouverture et procédures

0.0. Que l'assemblée générale soit ouverte

Proposée par: Chantal Gailloux

Appuyée par: Hugue Asselin

Adoptée à l'unanimité

0.1 Gabrielle Sylvestre à l'animation et Julien Cayla-Irigoyen au secrétariat.

Proposée par: Chantal Gailloux

Appuyée par: Olivier Abinet

Adoptée à l'unanimité

0.2 L'adoption de l'ordre du jours telle que présenter

Proposée par: Marie Claude Comeau

Appuyée par: Luc Chicoane

Adoptée à l'unanimité

0.3 Adoption des procès verbaux

L'adoption des procès verbaux des 21, 23 mars, 5, 13, 23 et 30 avril et 8 mai

Proposée par: Chatal Gailloux
Appuyée par: Marie-claude Comeau

0.3.1 Amendement, proposition de scindage. De traiter le procès verbal du 13 avril séparément.

Proposée par: Guillaume Augé
Appuyée par: Charles-Antony Villeneuve
Adopté à l'unanimité

0.3.2 Sur l'adoption des procès verbaux du 21 et 27 mars, ainsi que ceux du 5, 23 et 30 avril et le 8 mai 2012

Adoptée à l'unanimité

0.3.3 Sur l'adoption du procès verbal du 13 avril 2012

0.3.3.1 Proposition d'amendement. De biffé du procès verbal: "nommé-e en assemblée générale" de la proposition de sous amendement au point (1) budget fait par Charles Gagné

Proposée par: Guillaume Augé
Appuyée par: Charles-Antony Villeneuve
Adoptée à majorité

0.3.3 Sur l'adoption du procès verbal du 13

Adoptée à l'unanimité

1.0 Loi spéciale

1.1 Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur la date de reprise des cours par l'UQAM.

Proposée par: Marie-claude Comeau
Appuyée par: Frédéric Lemay
Adoptée à l'unanimité

1.2 Une présentation de la loi spécial de 20 minutes par le comité légal de la classe suivie d'une période de questions de 20 minutes avec réponses automatiques.

Proposée par: Hugue Asselin
Appuyée par: Chantal Gailloux
Adoptée à l'unanimité

1.2.1 Proposition d'amendement: Que la présentation soit faite par Patrick Véronneau

Proposée par: Guillaume Augé
Appuyée par: Olivier Abinet
Adoptée à majorité

Proposition privilège d'ajouter 5 minutes au temps de présentation de Patrick Véronneau.

Proposée par: Chantal Gailloux
Appuyée par: Frédéric Lemay
Adoptée à l'unanimité

1.3 Une présentation par Marie-Claude Comeau des décisions du congrès de la classe concernant la loi spéciale.

Proposée par: Marie-Claude Comeau

Appuyée par: Frédéric Lemay

Adoptée à l'unanimité

1.4 Une plénière de 30 minutes sur la loi spéciale.

Proposée par: Luc Chicoane

Appuyée par: Guillaume Augé

Adoptée à l'unanimité

2.0 Avis de Motion

2.1. Considérant les problèmes vécus par le conseil des étudiants-es internationaux-ales de l'UQAM qui, par ailleurs, ont mené à la baisse de son fonctionnement;

Considérant le nombre grandissant d'étudiants-es internationaux-ales à la Faculté des Sciences;

Considérant que le recrutement d'étudiants-es internationaux-ales s'inscrit dans une logique de compétitivité entre les universités, et plus largement dans une perspective de marchandisation du savoir;

Considérant l'isolement dont sont victimes les étudiants-es internationaux-ales;

Considérant la quasi-absence d'échanges entre étudiants-es internationaux-ales et étudiants-es locaux-ales;

Que le poste d'adjoint-e aux affaires internes, délégué-e au comité des étudiants-es internationaux-ales soit remplacé par un poste de délégué-e responsable aux affaires internationales et aux étudiants internationaux et étudiantes internationales

Que l'on modifie les articles 41 et 53 des sections II et III du chapitre I du titre VI des règlements généraux de l'AESS, en attendant la révision complète de ces règlements, tel que suit :

« 41. Le Comité exécutif se compose de 9 membres occupant les postes suivants : Coordonnateur-trice général-e, responsable aux communications, responsable aux affaires financières, responsable à la vie étudiante, responsable aux affaires internes, délégué-e responsable aux affaires internationales et aux étudiants-es internationaux-ales, responsable aux affaires externes, responsable aux affaires uqamiennes et responsable aux affaires académiques,

53. Seuls les exécutants-es ont droit de vote. Le vote est effectué à main levée. Le vote exprimé par un exécutant ne compte que pour une seule voix sauf pour le poste du délégué-e responsable aux affaires internationales et étudiants-es internationaux-ales. Dans ce cas, le vote est conjoint avec celui du ou de la responsable aux affaires internes : les votes semblables sont confondus et comptent comme un seul vote. Les votes différents sont tous comptabilisés. Un-e exécutant-e peut demander d'inscrire sa dissidence au procès-verbal. »

Et que l'on ajoute aussi dans le titre VI, Chapitre I, section II :

« 47 : Les attributions du ou de la délégué-e responsable aux affaires internationales et aux étudiants-es internationaux-ales sont notamment les suivantes :

- a) Il ou elle effectue une vigile de la publicité et de la promotion faite par l'UQAM à l'étranger;
- b) Il ou elle voit à l'organisation et à la promotion d'événements et d'activités ayant pour but l'intégration des étudiants-es internationaux-ales au sein de l'Association;
- c) Il ou elle produit, en collaboration avec les divers comités et le, la responsables aux communications, du matériel d'information concernant les étudiants-es internationaux-ales à l'attention de tous les étudiants-es de la faculté;
- d) Il ou elle entretient des liens avec les services à la vie étudiante de l'UQAM;
- e) Il ou elle est la ressource principale sur le comité exécutif pour les étudiants-es internationaux-ales et agit à titre d'intermédiaire lorsque des membres rencontrent des difficultés administratives qui dépassent

le champ d'action de l'UQAM;

f) Il ou elle voit, avec le, la délégué-e aux affaires internes et le comité des étudiants internationaux et étudiantes internationales :

- à proposer les positions politiques de l'association relativement aux étudiants internationaux et étudiantes internationales,

- à l'élaboration d'une charte du comité des étudiants internationaux et étudiantes internationales

g) Ce poste n'est pas comptabilisé dans le quorum.

Proposée par: Fatou Binetou Sogou

AVIS DE MOTION NON TRAITER

Constatation du Quorum:

Proposition privilège d'ajournement l'assemblée générale

Proposée par: Marie-Claude

Appuyée par: Éric Leduc

Battu à majorité

Proposition privilèger de levée l'assemblée générale

Proposée par: Frédéric Lemay

Appuyée par: Hugue Asselin

Adoptée à l'unanimité